V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9869 — EQT Fund Management/TowerBrook Capital Partners/ACPS Automotive)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 208/02)

1. Le 12 juin 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— EQT Mid Market Credit et EQT Mid Market Credit II («EQT Acquirer Funds»), contrôlées par EQT Fund Management S.à r.l. («EFMS», Luxembourg),

— TowerBrook Capital Partners, L.P. («TowerBrook», États-Unis),

— Hitched Holdings 1 B.V. («ACPS», Pays-Bas).

EFMS et Towerbrook acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'ACPS.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— EQT Acquirer Funds a pour objet de fournir du capital d'emprunt à long terme, flexible, à des entreprises européennes de taille moyenne, dans un large éventail de secteurs. Une des sociétés qu'EQT détient en portefeuille est kfzteile24, détaillant en ligne de pièces détachées et d'accessoires automobiles sur le marché indépendant de l'après-vente, présent principalement en Allemagne,

— TowerBrook est une société de gestion de portefeuille. Elle est implantée en Europe et aux États-Unis; ses activités sont axées sur la réalisation d'investissements dans des grandes et moyennes entreprises d'Europe et d'Amérique du Nord,

— ACPS fabrique et fournit à l'échelon mondial des équipements et accessoires automobiles. Elle est spécialisée en particulier dans la fabrication et la vente de barres de remorquage et de têtes d'attelage ainsi que de systèmes de porte-charge.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9869 — EQT Fund Management/TowerBrook Capital Partners/ACPS Automotive

---

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE